

Fiche de donnée de sécurité

Mélange d'oligoéléments MAX-IN° Ultra ZMB°

SECTION 1: IDENTIFICATION

Mélange d'oligoéléments MAX-IN® Ultra ZMB® Nom du produit :

Num. Unité/ID de produit : 10136887, 10136888 Nom commun: Engrais aux oligo-éléments

Engrais liquide **Description chimique:**

Utilisations recommandées : Engrais – Voir l'étiquette du produit pour toutes les instructions d'utilisation. Consulter l'étiquette du produit pour les éventuelles restrictions d'utilisation. Restrictions d'utilisation :

Fabriqué pour : Fournisseur initial:

WINFIELD SOLUTIONS, LLC WINFIELD UNITED CANADA, ULC

C.P Box 64589 101-302 Wellman Lane

St. Paul, MN 55164-0589, É.-U. Saskatoon, Saskatchewan S7T-0J1, CANADA

1-888-975-4769

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE MÉDICALE :

1-877-424-7452 (24 hrs)

EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION, OU D'ACCIDENT. APPELER LE : CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 heures)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

APERCU D'URGENCE : Liquide rose clair à marron avec une légère odeur organique. Provoque de sévères lésions oculaires et cutanées. Peut provoquer des brûlures à l'œsophage.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux avec un risque de dommages irréversibles. **Peau**: Provoque une irritation cutanée sévère avec un risque de dommages irréversibles.

Inhalation: L'inhalation de la brume peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion: Peut provoquer des brûlures à l'œsophage.

Conditions préexistantes : Des problèmes respiratoires préexistants peuvent être aggravés par une exposition aux brumes.

Effets à long terme : L'acide borique est connu pour être toxique pour la reproduction. Une exposition orale prolongée ou répétée peut avoir un effet nuisible sur la fécondité et le système reproducteur. L'inhalation prolongée ou répétée du produit peut avoir un effet sur le système nerveux central et/ou les poumons.

CIRC: Non listé OSHA: Non listé NTP: Non listé Cancérogénicité

CLASSIFICATION DU SIMDUT 2015 : Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1C; Dommage/irritation oculaire catégorie 1; Toxique pour la reproduction catégorie 2; Produit toxique pour organe cible spécifique – Exposition répétée catégorie 2

MENTION D'AVERTISSEMENT: DANGER

MENTIONS DE DANGER:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et/ou les poumons à la suite d'une inhalation répétée ou prolongée.





Pourcentage du produit avec une toxicité inconnue : 0,07 %

CONSEILS DE PRUDENCE:

Prévention : Ne pas respirer les brouillards. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection,

des vêtements de protection, des lunettes de protection et une protection du visage. Se reporter à la Section 8 pour des informations supplémentaires. Lire toute l'étiquette avant d'utiliser le produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et

compris toutes les précautions de sécurité.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre anti-poison (1-877-424-7452) ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à

l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison (1-877-424-7452) ou un médecin pour des conseils sur le traitement. En cas d'exposition prouvée ou suspectée

ou en cas de malaise : Consulter un médecin.

Suite à la page suivante

Date de révision : 29 – JANVIER – 2024 1 sur 5

Stockage: Stocker dans un endroit sécurisé, de préférence verrouillé.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS				
Ingrédient	% (pds)	Num. Rég. CAS.		
Sulfate de zinc	11,3 %	7446-19-7		
Acide organique	10,0 %	77-92-9		
Sulfate de manganèse	9,4 %	10034-96-5		
Acide borique	< 0,6 %	10043-35-3		
Se reporter à la Section 8 où sont présentées les limites d'exposition.				

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Inhalation: Déplacer la personne de la zone contaminée vers l'air frais et aider à la respiration si nécessaire. En cas d'irritation,

consulter un médecin.

Ingestion: Consulter un médecin ou un centre antipoisons pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS faire vomir, sauf

si cela est demandé par un centre antipoisons ou un médecin. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne

inconsciente.

Yeux: Rincer les yeux à l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Retirer

les lentilles de contact après 5 minutes le cas échéant, et continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Peau: Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Rincer la peau à l'eau, et laver avec du

savon et de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Jet diffusé, mousse, dioxyde de carbone, ou poudre extinctrice

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau; Utiliser uniquement le jet d'eau pour refroidir les contenants.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher les écoulements et la contamination des sources d'eau. Éliminer plus tard l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer des vapeurs; rester dos au vent.

Produits de combustion dangereux : Des oxydes de carbone, des oxydes de soufre et des oxydes d'azote; Des composés de zinc, de bore, et de manganèse toxiques peuvent également apparaître lors de la décomposition.

Risques d'inflammabilité et d'explosibilité spéciaux : Les contenants fermés peuvent exploser à cause de l'expansion de la vapeur dans une chaleur élevée. Contenir l'écoulement en faisant des digues pour éviter la contamination des réserves d'eau.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Se référer à la section 8 pour les équipements de protection individuelle à porter pendant le confinement et le nettoyage d'un déversement de ce produit.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit déversé entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter le rejet direct dans les milieux aquatiques. Ne pas verser dans les égouts.

Méthodes de confinement : Contenir le produit déversé en endiguant la zone avec du sable ou de la terre.

Méthodes de nettoyage: Couvrir le déversement confiné avec un matériau absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite, ou un autre matériau approprié. Aspirer, écoper, ou balayer le produit et le placer dans un contenant pour l'éliminer. Ne pas replacer le produit déversé dans le contenant d'origine.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Assurer une ventilation suffisante durant la manipulation et l'utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements qui surviennent pendant la manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.

Entreposage : Entreposer dans des endroits frais et secs hors de portée des enfants, et à l'écart des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux, dans une zone éloignée des substances incompatibles. S'assurer que la zone d'entreposage est sécurisée. Protéger les emballages de tout dommage physique. Protéger contre l'exposition au feu. Maintenir le produit à une température

Suite à la page suivante

Date de révision : 29 – JANVIER – 2024 2 sur 5

supérieure à la température minimale d'entreposage. Ne pas entreposer dans des contenants en aluminium ou métalliques. **Température minimum d'entreposage** : 4 °C (40 °F)

SECTION 8 : MESURES CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE				
Lignes directrices relatives à l'exposition Composants :	PEL OSHA	TLV ACGIH	REL NIOSH	
Acide borique (Num. CAS 10043-35-3)		2 mg/m³ (TWA); 6 mg/m³ (STEL)		
Composés inorganiques de manganèse	5 mg/m ³ (plafond)	0,2 mg/m³ TWA	1 mg/m³ TWA 3 mg/m³ ST	

Protection respiratoire: Dans la plupart des conditions bien ventilées, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Si les concentrations des particules dans l'air dépassent les limites d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec des cartouches pour les matières particulaires générales.

Contrôles techniques :

Ventilation locale: Fournir des systèmes de ventilation par dépression généraux ou localisés pour maintenir les concentrations dans l'air sous les PEL OSHA ou d'autres limites d'exposition spécifiées. Une ventilation par dépression localisée est préférable.

Gants de protection : Ce produit peut provoquer des dommages cutanés sévères. Porter des gants de protection contre les produits chimiques pour éviter l'exposition de la peau.

Protection des yeux: Pour éviter tout contact avec les yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité et un écran facial complet. Les lentilles de contact ne sont pas des dispositifs de protection des yeux. Un lavage d'urgence des yeux ou un approvisionnement en eau doivent être facilement accessibles dans la zone de travail.

Autres vêtements ou équipements de protection : Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des chaussures de protection contre les produits chimiques avec des chaussettes pour éviter le contact avec la peau.

Pratiques de travail/d'hygiène : Ne jamais manger, boire, ni fumer dans les zones de travail. Une bonne hygiène personnelle est recommandée après avoir été en contact avec ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou de s'appliquer des produits cosmétiques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

 État physique :
 Liquide

 Pression de vapeur (mm Hg) :
 Non déterminé

 Densité de vapeur (Air=1) :
 Non déterminé

Solubilité dans l'eau (pds %): 100 %

Viscosité: Non déterminé

Aspect et odeur : De rose clair à marron avec une

légère odeur organique; la couleur passe du rose au marron

au fil du temps

Densité relative (H₂O=1): 1,29 (typique)
Point de fusion/Point de congélation: Non déterminé

Limite/Point d'ébullition : Non déterminé pH : < 2.0

Point d'inflammabilité : Ne pas enflammer

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Aucune connue

Stabilité chimique : Le produit est stable à température et pression ambiantes, et dans des conditions normales d'entreposage et de

manipulation.

Possibilité de réactions dangereuses : Indéterminé

Conditions à éviter : Chaleur excessive

Substances incompatibles : Éviter le mélange avec des solutions de calcium, des agents réducteurs forts et des métaux en poudre fine. **Produits de décomposition dangereux :** Des oxydes de carbone, des oxydes de soufre et des oxydes d'azote peuvent se former lors d'une exposition prolongée à une chaleur élevée ou lors d'un incendie; Des composés de zinc, de bore, et de manganèse toxiques peuvent également apparaître lors de la décomposition.

Date de révision : 29 – JANVIER – 2024 3 sur 5

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUE

Effets sur les yeux : Peut provoquer des dommages aux yeux sévères et irréversibles si l'exposition dure plus de quelques

minutes.

Effets sur la peau : Peut provoguer des dommages cutanés sévères et irréversibles si l'exposition dure plus de quelques

minutes.

Effets aigus par inhalation : Peut être nocif en cas d'inhalation.

Effets aigus par voie orale: DL50 estimée > 8 000 mg/kg; Peut provoquer des brûlures à l'œsophage à cause du pH faible du

concentré.

Toxicité pour organe L'inhalation prolongée ou répétée du produit peut avoir un effet sur le système nerveux central et/ou

cible spécifique : les poumons.

TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques: L'inhalation prolongée ou répétée du produit peut avoir un effet sur le système nerveux central et/ou

les poumons.

Cancérogénicité :Aucun composant ne devrait avoir d'effets cancérigènes.Mutagénicité :Aucun composant ne devrait avoir d'effets mutagènes.Tératogénicité :Aucun composant ne devrait avoir d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction : L'acide borique est connu pour être toxique pour la reproduction. Une exposition orale prolongée ou

répétée peut avoir un effet nuisible sur la fécondité et le système reproducteur.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux avec un risque de dommages irréversibles. **Peau :** Provoque une irritation cutanée sévère avec un risque de dommages irréversibles.

Inhalation: L'inhalation de la brume peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion: Peut provoquer des brûlures à l'œsophage.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUE

RÉSUMÉ DE L'EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT : Non déterminé

DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ :

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : Non déterminé
Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : Non déterminé
Toxicité aiguë et prolongée pour les oiseaux : Non déterminé
Toxicité pour les abeilles : Non déterminé
Non déterminé

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT:

Absorption par le sol/Mobilité : Non déterminé
Persistance et dégradabilité : Non déterminé
Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé
Autres effets indésirables : Non déterminé

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets : Éliminer conformément aux lois et aux règlements applicables fédéraux, provinciaux et locaux. Éviter le rejet direct dans les milieux aquatiques. Ne pas verser dans les égouts.

Contenant : Rincer trois fois et recycler le contenant, ou éliminer conformément aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT				
DOT : (ÉU. Terrestre)	UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III			
IMDG : (Mer)	UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III			
IATA: (Air)	UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III			
TMD : (Canada)	UN3265, liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (acide carboxylique), 8, PG III			

Date de révision : <mark>29</mark> – <mark>JANVIER</mark> – 20<mark>24</mark>

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Inventaire TSCA: Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

Liste intérieure des substances : Tous les composants sont inscrits sur la liste LIS.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENT DES	Santé	2
DANGERS NFPA	Inflammabilité	0
	Réactivité	1
	4= Sévère 3= Élevé	2= Modéré 1= Léger 0= Minime

Renonciation: Les informations présentées dans le présent document sont basées sur les données disponibles auprès de sources fiables, et sont exactes au meilleur de la connaissance de Winfield Solutions. Winfield Solutions, LLC ne fait aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la précision des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ce produit. Aucun élément du présent document ne peut être interprété comme la recommandation d'une pratique ou d'un produit en violation d'une loi ou d'un règlement. L'utilisateur est seul responsable pour déterminer la pertinence d'un matériau ou d'un produit dans une application spécifique et pour adopter des mesures de sécurité appropriées. Nous déclinons toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages suite à une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit dans le présent document.

Date de révision : JANVIER 2024 Remplace le document en date du : 18 SEPTEMBRE 2017

Sections révisées : 1, 2, 6, 13, 16

Date de révision : 29 – JANVIER – 2024 5 sur 5